



## AVIS DE PUBLICATION

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2018

---

Le 9 décembre 2025, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 2018 établissant les tarifs pour divers biens et services rendus par la ville pour l'exercice financier 2026**.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière adjointe situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Saint-Philippe, le 10 décembre 2025.

La greffière adjointe de la Ville,

*Stéphanie Dulude*

Me Stéphanie Dulude, avocate